

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal a procédé aux délibérations suivantes :

- Le vote des subventions communales lors de la 1<sup>ère</sup> session d'attribution pour un montant total de 1 761 €.
- Le renouvellement de 6 mois du CDD de M. Thierry MADERE en remplacement de l'agent en congé longue durée.
- La décision de procéder aux décisions modificatives budgétaires suivantes sur le budget primitif Assainissement 2021 de Sargé sur Braye :
  - Section d'investissement – Dépenses
  - Article 001 – Résultat reporté (déficit) + 0.20 €
  - Chapitre 21 : Article 2158 – Installations matériels et outillages techniques autres – 0.20 €
- Le maintien du montant de location à 250 € annuel pour le bureau du technicien du Syndicat des Rivières et la signature de la convention.
- Le choix du nouveau devis de Samibois d'un montant de 68 825.26 € HT pour l'achat des deux chalets pour le camping municipal, suite aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France.
- Le choix de l'architecte Laurent TACHEAU pour une prestation d'un montant de 1 060 € HT pour établir le nouveau permis d'aménager des chalets au camping, formalité imposée par les services de l'Etat.
- L'acceptation de l'offre d'achat à 115 000 € pour l'immeuble au 20/22 avenue de la Gare cadastrée G737 G738 G734 et la nouvelle parcelle bornée G772.

*Questions diverses.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Martine ROUSSEAU